



VILLE DE SAINT-JULIEN-DU-SAULT

www.stjuliendusault.com

Conseil municipal du 17 février 2009

Compte rendu

M. Guy BOURRAS, Maire ouvre la séance en présence de M. Bernard DUGOURGEOT – M. Bruno PETIT - - M. Patrick GRIETTE- Mme Laure FARO –M. Eddy COURTOIS – M. Francis BOURSIN- M. Alain PETER - Mme Géraldine LAROYE–M. Gérard LEMAIRE – Mme Eliane VERITE –Mme Christelle BIGUET - M. Sylvain JUILLIEN – M. Jean-Louis JALBERT a donné pouvoir à M. Guy BOURRAS
Mme Adélaïde MIGNON a donné pouvoir à M. Eliane VERITE
Mme Sylvie BLANC a donné pouvoir M. Patrick GRIETTE
Mme Aurore CAZAMAYOU a donné pouvoir à Mme Laure FARO

Absents : M. Romain BARRE –M. Thomas MARINELLI.

Mme Christelle BIGUET a été nommée secrétaire

Ordre du jour :

Application du dispositif du plan de relance de l'économie relatif au FCTVA –

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L. 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009. Le Conseil procède à un vote à mains levées par 17 voix pour.

PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 1.120.803 € ;

DECIDE d'inscrire au budget de la Commune de SAINT-JULIEN DU SAULT un montant supérieur de dépenses réelles d'équipement, par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;
AUTORISE le maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la Commune s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Eglise - Collégiale St Pierre restauration couvertures du chœur et du déambulatoire

Le Maire fait part au conseil que l'Etat a réservé pour 2009, dans le cadre du Plan de relance une enveloppe financière concernant les travaux de l'Eglise qui avaient été différés par manque de financement.

Vu l'inscription par le Conseil Général d'une enveloppe identique,

Le Conseil décide d'inscrire ces travaux au budget 2009. Sollicite les subventions au titre de ces travaux.

Fixe le plan de financement comme il suit :

- subvention DRAC (40%) :	320.000 €
- subvention Conseil Général (40%)	320.000 €
- part communale HT :	160.000 €
- TVA	156.800 €

Autorise le Maire à signer les marchés.

Orgue :

Le Maire présente au Conseil un devis pour la reprise de polychromie sur des tuyaux d'orgues neufs.

La dépense s'élève à 6.000 € H.T. soit 7.176 €. T.TC. Le Conseil donne son accord pour la réalisation de ces travaux et sollicite les subventions au titre de la restauration d'édifices classés.

Travaux rue Notre-Dame :

Lors de sa réunion de préparation des investissements, la commission des travaux souhaite que les travaux de réfection de la rue Notre Dame soient effectués. Cette réfection concerne les trottoirs, la chaussée ainsi

que la reprise des branchements plomb du réseau d'eau potable. Les travaux sont évalués à 271.050 € HT, la maîtrise d'œuvre est évaluée à 18.000 € HT. Le Conseil décide d'inscrire l'opération au budget 2009.

Gendarmerie :

Le Maire fait part au conseil de travaux à réaliser à la gendarmerie d'une part sur la partie de l'entrée, afin d'accueillir le public dans de meilleures conditions et d'autre part le remplacement du tableau électrique ainsi que des luminaires dans les bureaux. Les travaux s'élèveraient à 2351 € TTC pour le sas et des devis sont demandés pour l'électricité.

Chaudière : 40, rue de la Fontaine

Le Maire expose aux membres du conseil que la chaudière de l'immeuble situé au 40 rue de la Fontaine, qui est à usage locatif, doit être remplacée. La dépense est estimée à 9000 € TTC. Le Conseil décide que la dépense sera inscrite au budget 2009.

Centre socio-culturel : désenfumage

Le système de désenfumage au Centre Socio-culturel n'étant plus aux normes, il convient de le changer en urgence. Les travaux s'élèveraient à environ 7.500 € TTC. Le Conseil autorise le Maire à passer commande, sollicite une subvention du Conseil Général au titre de ces travaux. La dépense sera inscrite au budget primitif 2009.

Travaux double vitrage : école maternelle + mairie de St Julien du Sault

Le conseil décide de réaliser la 2^{ème} tranche de remplacement de fenêtres à la Mairie et à l'école maternelle. Sollicite une subvention de Monsieur le Président du Conseil Général. La dépense sera inscrite au budget primitif 2009.

Achat de petit matériel : débroussailleuse

Considérant la nécessité d'acheter une débroussailleuse pour les services techniques en remplacement d'un matériel défectueux, le Conseil décide l'achat de ce matériel, la dépense sera inscrite au budget primitif 2009.

Achat d'ordinateurs pour la bibliothèque + 1 mairie + mobilier

Vu l'état obsolète des ordinateurs de la bibliothèque et vu l'ouverture de poste d'un responsable des services techniques, le Maire propose l'achat de 5 ordinateurs et d'un bureau. Le conseil donne son accord. La dépense s'élève à environ 5.200 €.

Révision loyer 5, rue des Tanneries

Le Conseil décide de faire installer un WC au rez de chaussée de ce logement et fixe le loyer mensuel à 573 € + charges locatives.

Location 7, rue Notre-Dame :

Le Maire informe le Conseil d'une lettre de congé de Mme Rosetta LOMBARD de l'immeuble 7 rue Notre-Dame pour cessation d'activité 7, rue Notre-Dame à SAINT-JULIEN DU SAULT. Décide de louer cet immeuble en l'état à CALYPSO PRESENCE. Fixe le loyer à 240 € par mois.

Avenant mandat de gestion Domanys

Le Maire rappelle au Conseil la signature d'un mandat de gestion entre la Commune et DOMANYS pour des logements communaux. en vue d'optimiser la gestion des logements confiés à DOMANYS, il convient de modifier ce mandat pour ce qui concerne la gestion des aides locatives et la gestion des travaux. Le Conseil autorise le Maire à signer cet avenant

Personnel : modification de postes

Le Conseil décide la suppression de postes créés en 2006 et non pourvus :

- Contrôleur
- Technicien

Et la création de postes :

- Contrôleur principal de travaux à temps complet (catégorie B)
- Attaché principal à temps complet (catégorie A)

Complément régime indemnitaire

Vu le recrutement d'un agent au grade de contrôleur principal de travaux à compter du 1^{er} avril 2009, le conseil vote une enveloppe complémentaire du régime indemnitaire 2009 pour un montant de 3.833,34 €

Indemnité de classe de neige + carte de remerciements des enfants

Le Conseil décide d'accorder l'indemnité de classe de neige de 100 € à Mme Martine PIOGER et M. Laurent RIDEL pour l'encadrement des élèves du cours moyen 2^{ème} année en séjour au chalet de l'Edelweiss à Val Cenis (Savoie).

DPU

Le Maire n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les dossiers suivants :

- propriété cadastrée AE n° 60 «Rue des Maillets»
- propriété cadastrée AC n° 452 « 4b, rue de la Résistance »
- propriété cadastrée AC n° 128 « Clos Martin »
- propriété cadastrée AD n° 124 « 20, rue du Chêne-Martin »

Prix de vente ZA

Après avoir pris connaissance du bilan des dépenses réalisées pour la création de la zone d'activités de 2002 à 2209, pour une surface de terrains à vendre de 28.376 m², le Conseil fixe le prix de vente du m² de terrain en zone d'activités à 14,65 € H.T.

Affermage eau : délégation de service public

Vu le rapport sur le principe de la gestion déléguée présenté, le Conseil Municipal, après un vote : 17 voix pour :

- **APPROUVE** le principe de la délégation du service public de distribution d'eau potable par voie d'affermage à compter du 1^{er} janvier 2010,
- **AUTORISE** le Maire à lancer la procédure de publicité et de mise en concurrence.

Constitution de la Commission d'Ouverture des Plis en vue de la délégation du service public de distribution d'eau potable

Le Conseil Municipal se prononce ce jour sur la gestion du service public de distribution d'eau potable. Dans le cadre de la procédure de délégation de service public local, les plis contenant les candidatures, puis les offres, doivent être ouverts par une commission.

Les membres de la Commission sont :

Titulaires

M. Bernard DUGOURGEOT
M. Jean-Louis JALBERT
M. Gérard LEMAIRE

Monsieur Guy BOURRAS, Maire étant Président de droit.

Suppléants

M. Patrick GRIETTE
Mme Eliane VERITE
M. Bruno PETIT

Annule délibération du 18 juin 2008 : création d'une commission consultative

A la demande de M. Jean-Raphaël BERT, chargé de l'élaboration du cahier des charges pour le contrat d'affermage, la délibération du 8 juin 2008 portant création d'une commission consultative de services publics locaux est annulée.

Rue du Nord

Les propriétaires d'une partie de l'immeuble en péril rue du Nord ont décidé l'abandon au profit de la Commune. Le Conseil donne son accord pour accepter cet abandon de propriété
Pour l'autre propriété, le Conseil décide d'engager une procédure de biens vacants sans maître.

Convention économie d'énergie : ERDF

Suite à l'installation d'une chaudière en remplacement à l'école maternelle, EDF s'est engagé à participer financièrement pour un montant de 300 € H.T. Le Conseil accepte la participation d'EDF de 358,80 € T.T.C.

Avance subvention :

Le Conseil vote une avance de 2000 € sur la subvention 2009 de l'Association « Avenir Cycliste Saltusien » de Saint Julien du Sault pour l'achat de tenues pour les nouveaux adhérents. La dépense est inscrite au budget primitif 2009.

M. JALBERT, Président n'a pas pris part au vote de cette délibération.

Adhésion €-Bourgogne

Sur proposition du Maire, le Conseil décide l'adhésion au groupement de commandes E-Bourgogne, et autorise le Maire à signer la convention pour adhérer au Groupement d'Intérêt Public ayant pour objet l'administration électronique.

Compte rendu assemblée Syndicat de la Fourrière du Sénonais

Le Maire présente le compte rendu de l'assemblée générale du Syndicat de la Fourrière du Sénonais. Ce document est mis à disposition du public à l'accueil de la mairie.

Carte de remerciements des enfants partis en classe de neige

La séance est levée à 22 h 10